

Procédure orientation et affectation en lycées



Collège ELISABETH BADINTER

4 rue Saint Germain – 31130 Quint-Fonsegrives

 05.62.16.45.90 - courriel : 0312762j@ac-toulouse.fr

Orientation

Le conseil de classe du second semestre se prononce sur toutes les voies d'orientation même si la famille ne fait qu'un choix entre la voie générale, professionnelle ou apprentissage.

- ❖ La famille exprime une demande qu'elle saisit sur le [télé-service « orientation »](#).
- ❖ Le conseil de classe formule une réponse à la demande.
- ❖ Le chef d'établissement prend la décision d'orientation.

Orientation

- En cas de désaccord la famille est reçue en entretien avec le chef d'établissement.
- Si le désaccord persiste à l'issue de l'entretien la famille peut faire appel de la décision d'orientation (dépôt du dossier à la commission d'appel le 18 juin avant 12h).
- Les commissions d'appel ont lieu le 22 juin 2020.

Affectation

- Formulation jusqu'à **15 vœux** toutes voies confondues (10 académiques et 5 nationaux).
- Visualisation de l'offre de formation du 6 avril au 4 mai 2020 (le calendrier est susceptible d'être modifié).
- Saisie des vœux à compter du 13 mai 2020 via le **télé-service « affectation »**.

Affectation

L'affectation en 2^{nde} GT

- Chaque lycée correspond à une zone géographique : cette zone détermine le lycée de secteur pour la voie générale et l'octroi de bonus pour la voie professionnelle.
- Toute demande autre que le lycée de secteur doit faire l'objet d'une demande de dérogation (une seule demande de dérogation possible).

Affectation

L'affectation en 2nde GT

- La continuité pédagogique des enseignements en langue vivante à « faible diffusion » ou « rare », permettant le changement de lycée de secteur, ne concerne que la 2^{ème} langue vivante. (le collège ne dispense de LVB rare donc nous ne sommes pas concernés par la continuité pédagogique des enseignements en langue vivante 2).
- Les enseignements optionnels « rares » à recrutement académique ou national peuvent être demandés :
 - 2nde technologique hôtellerie – restauration : lycée de l'Occitanie
 - Arts du cirque : lycée Le Garros à Auch (32)
 - Création et culture design : lycées Arènes, Rive Gauche, Bossuet à Condom (32) et Marie Curie à Tarbes (65)
 - Ecologie agronomie territoire développement durable : lycées Auzeville, Ondes
 - Langue vivante 3 « rares » : hébreu, japonais, arabe, portugais, chinois, russe, polonais

Il n'y a **pas de dérogation** à faire pour ces enseignements optionnels rares. Ils sont gérés directement par Affelnet . Il faut cependant vérifier sur le site ENT de l'établissement concerné si un dossier doit être déposé.

Affectation

L'affectation en 2nde GT

Liste des options priorit es d rogatoires :

- Cin ma audiovisuel : lyc e des Ar nes
- Danse et Musique : lyc e Saint Sernin
- EPS : lyc e Rive Gauche
- SI et CIT : lyc es S. Hessel, C. De Gaulle, P. Mathou

La demande de **d rogation est obligatoire** pour ces options priorit es ainsi que le d p t d'un **dossier**   t l charger sur le site ENT de l' tablissement concern .

Les  l ves int ress s par ces options rempliront les **annexes 1** (justification de la d rogation) et **2** (candidature pour une option d rogatoire) pour le **7 mai 2020**.

En dehors de cette liste, le choix des options se fait apr s l'inscription de l' l ve dans son lyc e de secteur et en fonction de la carte des options propos es.

Affectation

L'affectation en 2^{nde} GT

- Sections sportives : sont soumises à demande de dérogation avec le critère « parcours particulier » si le lycée n'est pas celui du secteur (compléter l'annexe 1 et 2).
- Sections « pôle espoir » et « pôle France » : il faut saisir un vœu 2^{nde} GT ou vœu dans la voie professionnelle du département pour garantir une affectation.
- Sections européennes ou langues orientales : le recrutement se fait au moment de l'inscription dans le cadre de la carte scolaire.
- Sections binationales ou internationales : le recrutement se fait sur dossier après validation par la commission.

*Pour toutes ces sections un **dossier** téléchargé sur le site ENT de l'établissement concerné doit être déposé. Attention à la **date de dépôt**.*

Affectation

L'affectation en 2^{nde} GT

- La procédure d'affectation concerne également les formations en **établissements agricoles** : la 2^{nde} GT EATDD est dérogatoire au lycée de secteur.
- Une famille peut demander une affectation en 2^{nde} GT dans un **lycée privé** du département : un vœu de 2^{nde} GT privé est créé pour chaque lycée privé du 31.



Dans tous les cas, attention à la **hiérarchisation des vœux**. Si l'élève est pris sur son 1^{er} vœu, les autres vœux ne seront plus étudiés.

Affectation

L'affectation en 2nde professionnelle ou 1^{ère} année de CAP

- Les élèves originaire du département bénéficieront d'un **bonus départemental** pour les formations ou familles de métiers implantées dans tous les départements en fonction de la « zone géographique » renseignée.
- La refonte des enseignements en CAP et BAC PRO fait apparaitre des regroupements de spécialités en **familles de métiers (9 familles)**.
 - Métiers de la construction durable-bâtiment-travaux public, métiers de la gestion administrative-transport-logistique, métiers de la relation client, métiers des industries graphiques-communication, métiers des études-modélisation numérique du bâtiment, métiers de l'alimentation, métiers de la beauté-bien être, métiers de l'aéronautique et métiers de l'hôtellerie-restauration.
- A l'issue de la 3^{ème} tout élève peut demander à être inscrit sur les CAP préparés dans les EREA. Pour l'EREA de Muret, un dossier de demande d'admission doit être déposé avant le 19 mai 2020.

Affectation

L'affectation en 2nde professionnelle ou 1^{ère} année de CAP

- ❖ Formations « **conducteurs marchandises** » lycée J.Gallièni : un dossier spécifique doit être déposé avant le 20 mai 2020 (cf site ENT du lycée).
- ❖ Bac Pro « **métiers de la sécurité** » lycées ML Dissard Françoise et Guynemer : des aptitudes physiques sont requises (cf site ENT des lycées : consignes particulières).
- ❖ Une famille peut demander une affectation dans un **lycée professionnel privé** du département : un vœu de 2nde professionnelle « privé » et un vœu de CAP « privé » sont créés pour chaque lycée professionnel privé du 31.

Affectation

Les élèves à besoins éducatifs particuliers

- Affectation des élèves pouvant bénéficier d'un **bonus médical** (hors pps) : pour soin en établissement hospitalier, scolarité de proximité ou impossibilité d'accéder à une autre formation pour raison médicale.

La commission d'attribution du bonus est programmée le 29 mai 2020.

- Affectation en voie professionnelle des élèves ayant une notification MDPH : possibilité de demander un **bonus ASH** pour faciliter l'affectation en lien avec l'équipe de suivi et de scolarisation et le stage d'immersion dans la formation envisagée. La famille doit formuler, au moins, 2 vœux sur 2 spécialités distinctes dans 2 établissements différents.

Dépôt du dossier avant le 20 mai 2020 (se rapprocher du professeur principal pour la constitution du dossier).

MERCI pour votre attention

Pour toutes vos interrogations, compléments d'informations ou besoin de précisions vous pouvez vous rapprocher de :

- **Mme le professeur principal,**
- **Mme la psychologue de l'Education Nationale,
Mme BOULBES,**
- **Mme la principale du collège.**

Nous restons à votre entière disposition pour vous accompagner au mieux dans la préparation de l'orientation et l'affectation de votre enfant au lycée.